



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE
SESSION 2024**

• **Éléments statistiques**

200 postes étaient ouverts au titre de la session 2024 de recrutement des secrétaires administratifs de classe exceptionnelle. Ce nombre est stable comparé à celui de l'année 2023, fixé à 196 postes, mais beaucoup plus élevé que les années précédentes.

1 572 candidats se sont inscrits à cet examen et 1 161 candidats ont participé à l'épreuve soit un taux de participation s'établissant à 74 %. Ces taux sont en baisse par rapport aux années précédentes.

En effet, si l'on se réfère à la seule session de recrutement au titre de l'année 2023, 2 052 candidats étaient inscrits soit un taux d'inscription en baisse de 23,4 % et 1586 candidats étaient présents à l'épreuve, soit un taux de participation de 77%.

200 candidats ont été déclarés admis sans constitution de liste complémentaire. La barre d'admission a été fixée à 12,25/20.

Notons enfin que 4 copies blanches ont été écartées ainsi qu'une copie pour rupture d'anonymat.

Session	Nb de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	%	Candidats admis LP	Barre d'admission LP	Candidats admis LC	Barre d'admission LC
2019	98	1809	1549	86 %	98	15/20	2	14,6/20
2020	105	1938	1665	86 %	105	14,5/20	-	-
2021	91	2055	1716	84 %	91	15/20	-	-
2022	114	1987	1665	84 %	114	15/20	-	-
2023	196	2052	1586	77 %	196	14/20	2	13,95/20
2024	200	1572	1161	74 %	200	12,25/20	-	-

• Observations du jury

I – Relatives à la forme

La notation relative à la forme et syntaxe répartissait un total de 4 points autour de 5 axes :

- Axe 1 : la propreté visuelle du devoir, le soin apporté à la copie, la lisibilité du devoir
- Axe 2 : l'organisation des idées selon le plan fixé par le sujet
- Axe 3 : le formalisme de la note et de l'annexe
- Axe 4 : l'orthographe, la grammaire, la conjugaison
- Axe 5 : la neutralité

L'axe 1 a été respecté par une grande partie des candidats. Les devoirs étaient globalement propres et lisibles permettant ainsi aux candidats de capitaliser 0,5 point. En revanche, le jury n'a attribué aucun point au titre de cet axe aux quelques copies difficiles à lire, non soignées ou excessivement raturées.

Un certain nombre de candidats a perdu des points sur l'axe 2, crédité de 0,5 point faute d'avoir pleinement suivi le plan fixé par le sujet qui était volontairement explicite. Ces candidats ont clairement perdu du temps à organiser leur devoir différemment et à traiter des considérants hors sujets ou qui ne répondaient pas à la commande.

L'axe 3 a été crédité d'1,5 point. Selon la qualité de la production, il a été attribué à la note un maximum de 0,5 point pour la note et d'1 point pour le courrier.

Globalement, le formalisme de la note a été jugé satisfaisant par le jury. La majorité des éléments attendus étaient présents (identification de l'emplacement de la Marianne, timbre du service rédacteur, références réglementaires, introduction avec plan contenant des éléments de contexte) et ont permis à une majorité de candidats de bénéficier de la notation maximale.

Toutefois, une partie non négligeable des candidats n'a pas respecté les attendus en la matière. Ce constat est particulièrement étonnant dans la mesure où le respect de ce formalisme était un attendu de base du jury.

Il convient également de veiller à l'évolution de la charte graphique afin de se conformer à cette dernière dans sa version actualisée.

La forme du courrier n'a, quant à elle pour une partie des copies, pas été conforme aux attentes et ne correspondait pas à un courrier administratif mais à un courrier en forme personnelle. De plus, il est précisé que les candidats doivent être vigilants aux formules utilisées. Plusieurs candidats ont rédigé le courrier annexe à l'attention de « Messieurs les maires » rendant ainsi invisible les femmes élues municipales.

Le niveau constaté concernant l'axe 4 est satisfaisant. Il a été ressenti un effort certain des candidats en la matière. Les candidats ayant perdu tout ou partie de la notation auraient sans aucun doute évité cet écueil en relisant leur devoir avant la fin de l'épreuve.

Compte-tenu du sujet choisi par les membres de jury, il a été crédité 0,5 point au respect du principe de neutralité composant l'axe 5. Les candidats ont globalement très bien respecté cette obligation incombant aux agents publics.

II – Relatives au fond

Le sujet proposé cette année portait sur une thématique largement connue de tous, à savoir la lutte contre le terrorisme mais sous un angle relativement original : l'action préventive au moyen de la police administrative.

Au préalable, il convient de rappeler l'importance de lire tous les mots du sujet. Une lecture trop rapide a mené par exemple une partie non négligeable des candidats à ne pas définir le phénomène de radicalisation, pourtant noté sur 1 point. En outre, la question n°3 relative aux moyens d'action de police administrative (notée sur 2 points) a été trop souvent mal comprise. Certains candidats ont en effet concentré leur réponse sur la mesure judiciaire de prévention de la récidive terroriste et de réinsertion mentionnée dans le document n°5.

La principale difficulté de cette épreuve résidait dans la gestion du temps. Une lecture passive du dossier documentaire, nécessairement chronophage, a conduit un grand nombre de candidats à faire des impasses dans leur réponse aux questions voire à ne pas terminer leur copie.

Si le temps limité et la richesse du dossier compliquaient l'exercice, une lecture active de ce dossier permettait d'écarter assez vite une partie des informations pour se concentrer sur les seuls passages utiles pour répondre aux questions posées.

En procédant à ce travail de lecture active, il était possible de répondre dans de bonnes conditions à ces questions, et en particulier à celle relative aux outils et moyens à disposition de la préfète pour décliner cette politique publique de manière opérationnelle dans le département en lien avec les acteurs locaux (question n°2, notée sur 3,5 points).

En outre, le jury a constaté, cette année encore, un traitement du sujet trop superficiel par une partie des candidats. La correction des copies a souvent mis en évidence un manque d'analyse du sujet ce qui s'est traduit par un recopiage plus ou moins fidèle du contenu des documents du dossier documentaire. Par exemple, la présentation du dispositif national (question n°1 notée sur 3 points) ne se limitait pas à mentionner le plan et à recopier ses 5 axes sous forme d'énumération.

Ces types d'écueil, qui figurent de manière récurrente dans les rapports de jury, sont pourtant traités lors des formations portant sur la méthodologie des concours et examens professionnels. Ces formations détaillent quatre étapes méthodologiques essentielles : lire attentivement le sujet plusieurs fois (identifier les mots importants, prendre du recul pour déterminer tous les aspects du sujet, et enfin, lui donner du sens), étudier activement le dossier, appliquer les recommandations liées aux écrits et maîtriser le temps.

Les bons candidats se sont distingués par leur capacité à repérer les informations clés du dossier et à les retranscrire de manière tout à la fois précise et synthétique dans une démarche opérationnelle. Ils ont ainsi pu montrer qu'ils s'étaient appropriés, dans un temps contraint, une politique publique dans ses différentes dimensions et qu'ils constituent de ce fait des cadres intermédiaires de l'administration sur lesquels leur hiérarchie peut compter.

III – Recommandations

Le jury souhaite rappeler aux candidats à cet examen professionnel l'importance de :

- respecter un cadre méthodologique (exposé au point II supra) rigoureux dans le traitement du sujet ;
- veiller à s'approprier les différentes formes de documents (personnelle ou administrative) ;
- faire preuve de synthèse et d'être opérationnel dans le traitement du sujet ;
- respecter le principe de l'anonymat des copies .Plus précisément, les candidats ne doivent pas faire mention dans leur copie d'une date ou d'un lieu pouvant indiquer la provenance de leur copie.

La présidente du jury


Julie SEVILLA

Le vice-président du jury

Florent RAVENEAU

